

**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**ArmaFlex 520**

**UFI:**

**UCAX-A0J9-2006-JK6T**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex  
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Armacell GmbH  
Robert-Bosch-Straße 10  
48153 Münster  
Deutschland

N° de téléphone +49 (0) 251 - 7603-200

N° Fax +49 (0) 251 - 7603-561

e-mail info.de@armacell.com

**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

heribert.quante@armacell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07



SGH09

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

cyclohexane

acétate d'éthyle

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

Résine phénolique  
colophane

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**UFI:**

UCAX-A0J9-2006-JK6T

**2.3 Autres dangers**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>cyclohexane</b>		
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	0,00 - 40,00 % en poids
2	<b>acétate d'éthyle</b>		
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	20,00 - < 25,00 % en poids
3	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>
	64742-49-0 926-605-8 649-328-00-1 01-2119486291-36	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	0,00 - 40,00 % en poids
4	<b>acétone</b>		
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	10,00 - 20,00 % en poids
5	<b>Résine phénolique</b>		

**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

	26022-00-4 607-846-5 - -	Skin Sens. 1; H317	1,00 - 10,00	% en poids
6	<b>butanone</b>			
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	1,00 - 10,00	% en poids
7	<b>propane-2-ol</b>			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	1,00 - 2,50	% en poids
8	<b>colophane</b>			
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	0,10 - 1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	P	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Céphalées; Vertiges; somnolence; Nausées; Vomissements; rougissant

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse; Eau pulvérisée

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote ( NO<sub>x</sub> ); Acide chlorhydrique ( HCl ); composés halogénés

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
	2006/15/EC		
	Cyclohexane		
	VLE (8h)	700	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Cyclohexane				
	VLE (courte durée)	1300	mg/m <sup>3</sup>	375 ppm
	VLE (8h)	700	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Remarque/s	(11)		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>	
<b>2017/164/EU</b>				
Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>	
<b>2000/39/EC</b>				
Acetone				
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Acétone				
	VLE (courte durée)	2420	mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
<b>4</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>	
<b>2000/39/EC</b>				
Butanone				
	VLE (courte durée)	900	mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Méthyléthylcétone				
	VLE (courte durée)	900	mg/m <sup>3</sup>	300 ppm
	VLE (8h)	600	mg/m <sup>3</sup>	200 ppm
	Remarque/s	*		
<b>5</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Alcool isopropylique				
	VLE (courte durée)	980	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm

### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>926-605-8</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>butanone</b>			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>propane-2-ol</b>			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

6	colophane			<b>8050-09-7</b> <b>232-475-7</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2,131 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10 mg/m <sup>3</sup>

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate d'éthyle			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734 mg/m <sup>3</sup>
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			<b>64742-49-0</b> <b>926-605-8</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131 mg/m <sup>3</sup>
3	acétone			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200 mg/m <sup>3</sup>
4	butanone			<b>78-93-3</b> <b>201-159-0</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450 mg/m <sup>3</sup>
5	propane-2-ol			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
6	colophane			<b>8050-09-7</b> <b>232-475-7</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,065 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,065 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35 mg/m <sup>3</sup>

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acétate d'éthyle		<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire concerne : aliments	-	0,2 g/kg
2	acétone		<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	Eau	eau douce	10,6 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	21 mg/L
	Eau	eau marine	1,06 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04 mg/kg
	sol	-	29,5 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

3	<b>propane-2-ol</b>		<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
	Eau	eau douce	140,9 mg/L
	Eau	eau marine	140,9 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552 mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552 mg/L
	sol	-	28 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160 mg/kg
	concerne : aliments		
4	<b>colophane</b>		<b>8050-09-7</b> <b>232-475-7</b>
	Eau	eau douce	0,0016 mg/L
	Eau	eau marine	0,00016 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,007 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,0007 mg/kg poids sec
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,016 mg/L
	sol	-	0,00045 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur AX

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc			
Epaisseur du matériel	>	0,7	mm	
Matériau non approprié	caoutchouc nitrile			
Matériau non approprié	PVC			
Matériau non approprié	vitone			
Matériau non approprié	caoutchouc naturel (Latex)			

#### Divers

Vêtement de protection anti-feu et antistatique

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	liquide
<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	blanc à beige
<b>Odeur</b>	de solvant
<b>pH</b>	Donnée non disponible.

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		55	°C
Source	fournisseur		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		-15	°C
Source	fournisseur		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		235	°C
Source	fournisseur		
Inflammabilité			
Non applicable			
Source	fournisseur		
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1	% en vol
Source	fournisseur		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		20	% en vol
Source	fournisseur		
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur		0,85	
Source	fournisseur		
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Source	fournisseur		
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	log Pow		0,68
	Température de référence		25 °C
	Source	ECHA	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
	log Pow		-0,23
	Méthode	QSAR	
	Source	ECHA	
3	butanone	78-93-3	201-159-0
	log Pow		0,3
	Température de référence		40 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
	log Pow		0,05
	Température de référence		25 °C
	Source	ECHA	
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
	log Pow		3,01
	Température de référence		20 °C



Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Méthode	EU Method A.8
Source	ECHA

Viscosité cinématique			
Valeur	>	1000	mm <sup>2</sup> /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		
Source	fournisseur		

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
VOC: 78 %	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA / Read across		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Espèces	rat
Méthode	OCDE 423
Source	ECHA

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	colophane	8050-09-7	232-475-7
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h

**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA / Read across
Évaluation	Non irritant
<b>5</b>	<b>propane-2-ol</b> <b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
Espèces	lapin
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>6</b>	<b>colophane</b> <b>8050-09-7</b> <b>232-475-7</b>
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
<b>3</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
<b>4</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
<b>5</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
<b>4</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>5</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Méthode		OCDE 429	
Source		ECHA	
Évaluation		sensibilisant	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		Chinese hamster Ovary (CHO)	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères	
Espèces		Lymphzellen (souris)	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vitro mammalian cell gene mutation test	
Espèces		Lymphzellen (souris)	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>3</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>4</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		2200	ppm
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		dermale	
Type d'examen	Étude de toxicité		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		350	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Effets	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		10000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		19000	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

<b>Danger par aspiration</b>
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
6	colophane	8050-09-7	232-475-7
CL50		1,7	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		3	mg/l

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		308	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>5</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>6</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
NOEC		2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, &lt;5% n-hexane</b>	<b>64742-49-0</b>	<b>926-605-8</b>
LE50		26	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>butanone</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
CE50		1220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
LE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
NOEC	>	100	mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>Toxicité sur bactéries</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>colophane</b>	<b>8050-09-7</b>	<b>232-475-7</b>
CI50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		3	h

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

Espèces	boue activée
Méthode	OCDE 209
Source	ECHA

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type		COD	
Valeur		1,69	g O2/g
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur	81	- 98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	butanone	78-93-3	201-159-0
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type		BOD/COD	
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
6	colophane	8050-09-7	232-475-7
Valeur		80	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25 °C	
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40 °C	
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25 °C	
Source	ECHA		
5	colophane	8050-09-7	232-475-7



**Nom commercial :** ArmaFlex 520

**Code produit:** EUA

**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024

**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023

**Région:** FR

log Pow	3,01
Température de référence	20 °C
Méthode	EU Method A.8
Source	ECHA

**12.4 Mobilité dans le sol**  
Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**  
Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations	
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.	

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

Code de déchets 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballage**

Code de déchets 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR/RID/ADN** UN1133

**IMDG** UN1133

**ICAO-TI / IATA** UN1133

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR/RID/ADN** ADHÉSIFS

**IMDG** ADHESIVES

Sources de danger cyclohexane

**ICAO-TI / IATA** Adhesives

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR/RID/ADN - Classe** 3

Étiquette 3

Code de classification F1

Code de restriction en tunnels D/E

N° d'identification de danger 33

Disposition spéciale 640 640D

**IMDG - Classe** 3

Étiquettes 3

**ICAO-TI / IATA - Classe** 3

Étiquettes 3

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR/RID/ADN** II

**IMDG** II

**ICAO-TI / IATA** II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR/RID/ADN** Signe conventionnel "poisson et arbre"

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 20.02.2024

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 08.09.2023

Région: FR

IMDG  
EmS

Signe conventionnel "poisson et arbre"  
F-E, S-D

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veuillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)			
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.			
Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation			
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.			
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX			
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .			N° 3, 40
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
2	acétone	67-64-1	200-662-2
3	butanone	78-93-3	201-159-0
4	colophane	8050-09-7	232-475-7
5	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
6	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses			
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			E1, P5b
Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.			
Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)			
Teneur en VOC	78	%	

##### Prescriptions nationales

##### **Autres prescriptions**

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### **Autres informations**

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de).

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

##### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

**Nom commercial :** ArmaFlex 520**Code produit:** EUA**Version actuelle:** 3.0.1, établi le: 20.02.2024**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 08.09.2023**Région:** FR

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

P

La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einacs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 792648